

Mata Utu, le 15 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration du territoire « exempt de circulation de virus » à partir du 16 juillet 2021

Le suivi de la situation sanitaire du Territoire présenté aux membres du COMIS le 15 juillet a confirmé l'absence de nouveau cas positif depuis le 1^{er} avril à Futuna et le 26 avril dernier à Wallis. Cette situation sanitaire très favorable a conduit les membres du COMIS à se prononcer à l'unanimité pour une déclaration du territoire « exempte de circulation du virus Covid-19 » à compter du 16 juillet 2021.

Il s'agit d'un jour important qui récompense les efforts accomplis depuis des mois en matière de confinement et les résultats atteints en terme de vaccination.

Malgré cette bonne nouvelle dictée par une situation sanitaire favorable localement, il convient de rester très vigilants dans un contexte régional où le virus circule activement.

Il est donc indispensable de se faire vacciner, la vaccination étant le seul moyen de sortir définitivement de l'épidémie et de revenir à la vie d'avant, notamment dans les déplacements.

Le port du masque est désormais uniquement obligatoire :

- 1) Dans les espaces confinés des établissements recevant du public ne permettant pas le respect de la distanciation physique.
- 2) Dans l'emprise de l'aéroport de Wallis – Hihifo à l'arrivée des avions et du quai de Mata' utu ou du quai de Leava à l'arrivée des bateaux.
- 3) Dans les transports scolaires.
- 4) A bord des avions.

Toutes les autorités réunies au sein du COMIS encouragent donc plus que jamais les wallisiens et futuniens qui ne l'ont pas encore fait à se faire vacciner notamment pour se déplacer.

Pour le préfet et par délégation
L'adjoint à la cheffe des services du cabinet


Patrick ARNAUD



Contact presse :
Elizabeth BARKA-LAMOUR – Cheffe des services du cabinet du Préfet
+00681.82.11.03

